

PROCES VERBAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine TILLEUL

Rappel de l'ordre du jour :

- Boulangerie
- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
- Réfection des routes : travaux faits et à faire
- Rénovation des logements (subventions en attente)
- Informations : recensement de la population, convention assurance AXA, Humanoa, travaux La Chassagne ...)
- Questions diverses

Monsieur Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le service du contrôle de la légalité de la sous-préfecture a fait remarquer que la délibération prise pour le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'était pas conforme ; ce taux ne doit pas suivre la même augmentation que celui de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti, il devra donc être 11.87 % au lieu de 12.55 %.

Délibération n° 2013/18 portant sur la modification du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

BOULANGERIE

Monsieur Le Maire donne aux membres présents quelques informations concernant la reprise de la boulangerie :

- Laurent Caire va commencer son activité le 15 juin
- il a obtenu son numéro d'immatriculation
- il souhaite un bail commercial non précaire
- il demande que la moitié des frais notariés soient pris en charge par la commune.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer. A l'unanimité, les membres présents décident :

- de lui accorder un bail commercial ordinaire,
- que Laurent CAIRE prendra en charge les frais notariés,
- les loyers commenceront à courir à compter du 1^{er} juillet.

Délibération n° 2023/19 portant sur la reprise et la location de la boulangerie.

Monsieur Le Maire donne également le récapitulatif des travaux effectués dans la boulangerie :

- réalisation d'un nouveau DPE : 191.67 € HT (Certi diag - Montluçon)
- du vase d'expansion de la chaudière : 210.38 € HT (Treillard – Montluçon)
- ramonage des 2 cheminées : 150 € HT (Martin – St Silvain)

MAM (Maison d'Assistants Maternelle)

Monsieur Le Maire fait savoir, qu'après diverses recherches, Alexandre Marty, propriétaire de la parcelle non construite à l'Arboretum, a été reçu ; il est d'accord pour la revendre à la commune au prix de 6 900 € (frais de notaire non compris).

A l'unanimité, les membres présents sont favorables pour l'achat de ce terrain au prix proposé sur lequel la MAM pourra être installée.

Une lettre sera envoyée au propriétaire pour lui signifier la position du Conseil Municipal.

Il a été demandé à l'architecte de revoir les plans de la maison afin de la positionner sur le terrain ; la commission se réunira pour formuler ses observations sur les esquisses.

Suite à l'annonce mise sur la page facebook de la commune, trois personnes ont déposé leur candidature pour exercer en tant qu'assistante maternelle au sein de la future structure soumanaise ; elles ont été reçues par le maire et la commission en charge du dossier. Afin d'avancer dans leurs démarches, elles ont été orientées vers les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Monsieur Le Maire suggère de revoir le sens de circulation à l'intérieur de l'arboretum.

REFECTION DES ROUTES

Intervention de Noël Paris

L'entreprise COLAS va intervenir dès lundi pour la réalisation des enrobés au Village de l'Eveil, Le Mazurier et la traversée du village de Châteux.

Il donne également connaissance des nouveaux devis :

- Rechargement une partie de route au village de l'Eveil pour 9 875.52 € TTC
- Réalisation d'un enrobé sentier des Hortensias pour 2 874.54 € TTC

RENOVATION DES LOGEMENTS

Monsieur Le Maire rappelle qu'il reste à percevoir des subventions :

- DSIL de 8 062 €
- DETR de 7 745.67 €,

subventions obtenues pour les travaux, non réalisés, de rénovation thermique du bâtiment Cholin.

Afin de ne pas perdre ces subventions, des devis ont été demandés à Simon Thuret, menuisier à Gouzon pour :

- le remplacement de toutes les fenêtres au logement de la boulangerie : 12 131 € HT
- le remplacement de la porte d'entrée du restaurant : 5 770 € HT
- le remplacement des fenêtres au logement de la l'Agence postale : 3 331 € HT

Soit un total de travaux de 21 232 € HT.

Délibération n° 2023/20 portant sur la poursuite des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux.

LOCATION DES LOGEMENTS

Monsieur Le Maire rappelle que 2 logements sont mis à la location :

- logement de la mairie : 410 €/mois charges non comprises
- Maison chemin des Amoureux : 220 €/mois charges non comprises

Des visites ont été effectuées.

AUTRES POINTS

→ Adhésion des communes de St Silvain Bellegarde et St Quentin La Chabanne au SIDC 23.
Accord à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2023/21 portant sur l'adhésion des 2 communes.

→ Salle polyvalente : Monsieur Le Maire informe que des problèmes de propreté du parquet sont constatés suite aux locations de la salle ; il propose de revoir la caution.
Afin de ne pas changer le règlement qui a été validé par la Préfecture, le Conseil Municipal propose de maintenir le montant de la caution à 300 €, en revanche elle sera répartie en 2 chèques : l'un de 100 € qui pourra être encaissé en cas d'endommagement du parquet et un autre de 200 €. En cas de graves problèmes les 2 chèques seront encaissés.

→ Monsieur Le Maire donne connaissance du courrier de Madame La Préfète concernant les prérogatives des maires relatives aux constructions illégales. Il rappelle qu'est qualifiable d'illégal au titre du code de l'urbanisme, toute construction dès lors qu'elle a été réalisée sans l'autorisation d'urbanisme applicable (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...).

Les membres présents décident de réaliser un recensement de ces constructions illégales et de procéder aux régularisations nécessaires.

INFORMATIONS

Intervention de Noël Paris

► travaux La Chassagne : compte-rendu des travaux effectués

► projet parc photovoltaïque J.F. Brujas : une réunion s'est tenue à Guéret avec tous les intervenants, la société ENeparc a exposé le projet. Une nouvelle rencontre est prévue en septembre.

Intervention de Pascal Biesse

► Compte-rendu de la réunion de la commission « ordures ménagères » de Creuse Confluence.

Les élus, membres de cette commission, ont évoqué, entre autres, les questions budgétaires, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ; l'avancement du transfert de la compétence traitement à EVOLIS 23 ; l'achat et la distribution de composteurs ; les questions liées à la redevance incitative...

Les services de Creuse Confluence communiqueront prochainement sur ces questions primordiales.

Intervention Christian

► SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable) : interconnexion avec l'Allier
Une cérémonie de lancement des travaux a eu lieu fin Mai en présence de Mme la Secrétaire d'État à l'Écologie, Mme Couillard, les parlementaires, les maires des communes de Creuse

Confluence et des organismes qui ont soutenu le projet, largement subventionné à hauteur de 80 %.

Intervention de Sandrine Tilleul

► Rencontre « cœur de lecteur » le 6 mai

Dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de la communauté de communes Creuse Confluence (CTEAC), la Scène nationale d'Aubusson a proposé aux élèves de CM1-CM2 de l'école de Lavaufranche de participer à un grand projet d'écriture tout au long de l'année scolaire.

Lors de ces ateliers, les élèves ont écrit de petits textes sur différents thèmes ; la restitution de ce travail a eu lieu à la salle polyvalente de Soumans

Monsieur Le Maire donne quelques informations concernant :

► Recensement de la population

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 ; une personne sérieuse et motivée devra être recrutée pour effectuer les opérations. Monsieur le Maire rappelle que le recensement est très important, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en dépend.

Une annonce pour recherche de candidat sera mise dans le bulletin municipal.

► Jeudi 11 mai : réunion publique Humanoa avec « Cette famille » (créateur de colocations pour seniors en perte d'autonomie) venue présenter les atouts de la structure. Stéphane Beguin, propriétaire de la maison, a ensuite convié les personnes présentes à la visite des lieux.

► Samedi 3 juin : mini tour creusois

Cette manifestation sportive s'est déroulée dans les meilleures conditions. La municipalité remercie les bénévoles qui ont largement contribué à la réussite de la journée.

Monsieur Le Maire précise qu'il a informé les organisateurs que la commune ne souhaitait pas être candidate pour l'année prochaine.

► Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la conférence des Maires de Creuse Confluence se déroulera le vendredi 30 juin à la salle polyvalente de Soumans en présence de Madame La Préfète de la Creuse.

► la commission « bulletin municipal » est prévue lundi 3 juillet à 19 h.

► La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 28 juillet à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Le Président,
J.C. PARNIERE

La secrétaire,
Sandrine TILLEUL